

Luttons contre les violences faites aux femmes



Depuis la nuit des temps, les femmes sont victimes de violences, y compris au travail.

... et dans nos collectivités ?

La fonction publique territoriale n'est pas en reste en matière de violences sexistes et sexuelles. Nos employeurs ont des obligations. À nous de leur rappeler et de les forcer à les respecter.

Depuis le 1er mai 2020, le décret 2020-256 impose aux collectivités de mettre en place des dispositifs de recueil, de signalement et d'orientation des victimes de violences sexistes et sexuelles. Ce dispositif doit s'accompagner d'actes concrets, dont, l'éloignement de l'agresseur pour garantir un environnement professionnel sécurisé à la victime. De la même manière, l'impact des violences conjugales sur le travail doit être pris en considération (aménagement du travail, accompagnement social...).

Toutes et tous mobilisées le 25 novembre!

Solidaires et SUD CT appellent à manifester partout en France lors de la journée internationale contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes.

Organisons partout où c'est possible la convergence de toutes celles et tous ceux qui luttent syndicalement, féministement, qui collent, qui dansent et se révoltent chaque jour contre les violences sexistes et sexuelles !

